

Le Canadien.

Fiat Justitia ruat Coelum.

Vol. 4]

QUEBEC, MERCREDI, 17 SEPTEMBRE 1823.

[N° 35.]

IMPRIME ET PUBLIÉ
PAR
FLAVIEN VALLERAND

AVIS.—Le Soussigné vient de recevoir la Collection de LIVRES la plus complète. Le nombre, la variété et la beauté des ouvrages en tout genre doivent attirer l'attention des amis de la science, et du public en général.

Il a aussi à vendre du FROMAGE de Gruyère de la meilleure qualité.

AUGUSTIN GERMAIN.

A VENDRE.

PEINTURES de couleurs assorties; Huile de lin double bouillie; Cieux de 7-14-16-20-et-28 lbs.; Vitres de 6 1/2 x 7 1/2 x 8 1/2, 8 1/2 x 9 1/2; Chapeaux en caisses de 5 douzaines chaque; Ditto de Londres, en caisses de 2 et 3 douzaines; Falence peint en bleu et commune; Quincaille et Coutellerie; Faucx et Faucilles, avec un assortiment de Marchandises sèches.

S'adresser à
WM. U. CHAFFERS.

TOILES NOUVELLES.

Les Soussignés ont reçu leur assortiment de printems, de TOILES d'IRLANDE, blanches sur l'herbe.

Ces Marchandises doivent particulièrement attirer l'attention des commerçans et de tous ceux qui désireroient avoir de bonnes Toiles, et d'après l'examen des connoisseurs, elles seront reconnues pour l'assortiment de marchandises les plus excellentes et les moins chères qu'aient été offertes en vente dans le Canada. Elles consistent en

4-4, 5-4 et 6-4 toile à drap, depuis 12d. à 25. 6d. lavage, en caisses; 2-4, 6-4, 8-4 et 10-4 toile ouvrée, dedifférentes depuis 12d. à 75. la verge, [tes grand-deurs. 2-4, 7-8 et 4-4 toile et linon, depuis 8d. à 18d. la verge.

Les Marchands et autres trouveront qu'il est de leur intérêt de s'adresser à

STEWART & LEMOINE,
Quai de la Reine,

QUI ONT DE FLUX.

Quelques mille minots de Sel de Liverpool, Beurre de l'Île-aux-Grues, Vin de Port en pipes et en barriques, à un prix réduit.

S. & L.

Québec, 16 juillet, 1823.

SE débarquent maintenant au Quai de la Reine, du brigantin Admiral Fahie, de St. Jean d'Antigua, et à vendre par les Soussignés:—

50 Tonnes de Rum de haut fumet,
20 Do. de Melasse de qualité supérieure,
1 Boucaut } de Cassonade brillante.
3 Tierçons }
18 Quarts }

STEWART & LEMOINE.
Québec, 20 août, 1823.

A VENDRE, à bon marché, par le soussigné, 300 chaldrons du meilleur CHARBON à grille de Newcastle.

H. GOWEN.
25 Août 1823.—

A VENDRE, et se débarquent maintenant au quai de la Reine: Rum de la Jamaïque, vieux et nouveau, Rum de do. d'une qualité supérieure, Suc de la Grenade, et Bois d'acajou.

S'adresser à B. B. WOOD, au Bureau de M. J. Leyscraft sur le Quai de McCallum.
27 août, 1823.—45.

CHARLES WILLIAM ROSS prie tous ceux qui lui doivent de payer le montant de leurs Comptes respectifs avec le moins de délai possible. Quiconque n'aura pas payé dans l'espace de six mois, sera poursuivi pour le montant au terme suivant.

Québec, 10 septembre 1823.—1m.

A LOUER.

ET possession donnée immédiatement, cette grande Maison neuve et parfaitement achevée, ayant le Cul-de-sac en front, à quatre étages, avec de bonnes Caves et autres commodités.

AUSSI,

Cette grande Maison neuve à trois étages, dans la rue St. Joseph, dans l'endroit le plus central pour le commerce de détail et toute prête pour deux Magasins, avec un jardin spacieux et un bon puits.

Une Ferme sur le Chemin-Craig à 22 milles de cette ville, contenant 4 à 500 acres dont 40 acres sont défrichés avec une Maison nouvellement bâtie. Pour plus ample information s'adresser à

GEO. ARNOLD.

NOTICE.

ALL persons indebted to the Subscribers are required to make immediate payment. Any debts due them on the 25th instant will be placed in the hands of their Attorney for collection.

J. B. HOOFFSTETTER & BROTHERS.
Quebec, 10th september, 1823.—52.

AVIS.

TOUTES personnes endettées envers les Soussignés sont requises de payer immédiatement. Toutes les dettes qui ne seront pas acquittées le 25 du courant, seront mises entre les mains de leur Avocat pour être recueillies.

J. B. HOOFFSTETTER & BROTHERS.
Quebec, 10 septembre, 1823.—55.

LA Société ci-devant existante entre FRANÇOIS et JEAN BLANCHET est dissoute par consentement mutuel du premier de ce mois. Ceux qui doivent à la dite Société sont priés de vouloir bien régler leurs Comptes.

Les Soussignés remercient leurs amis et le public de l'encouragement libéral qu'ils en ont reçu; et espèrent mériter la continuation de leur confiance qu'ils sollicitent.

FRANÇOIS BLANCHET,
J. BLANCHET.

Québec, 3 Septembre 1823.

LE Docteur J. BLANCHET informe respectueusement le public qu'il a commencé à son propre compte dans la Maison de Mr. Légaré, Rue Ste. Angèle, No. 10, voisin de Mr. Jos. Légaré, peintre.

Le 8 Sept. 1823.

LE DR. FAY, Chirurgien et Dentiste, informe respectueusement le public, et particulièrement les Dames et les Messieurs qui ont ci-devant demandé son retour et les services de sa profession à Québec, qu'il a établi son Bureau dans la Maison de Mr. WILLIAM HAMILTON, séparément ou conjointement avec Mr. G. HOOPER, Chirurgien-Dentiste, où tout ordre et commission donnés à l'un des deux ou à tous deux, seront justement et ponctuellement exécutés, selon la demande.

Nonobstant la pratique étendue et l'expérience bien reconnue, que le Dr. F. a eues pendant treize ans de résidence à Québec et à Montréal, dans les différentes branches de sa profession, il appelle maintenant l'attention publique plus sérieusement et plus immédiatement sur les améliorations qu'il a faites dans ses instruments de Chirurgie-Dentiste, et sur la manière nouvelle et particulière, et sur la facilité avec laquelle il ARRACHE LES DENTS.—Québec, 15 Août 1823.

Clerk's Office House of Assembly,
Quebec, 17th April, 1823.

BOOKS MISSING... From the Library of the House of Assembly, viz: *Biographie des Pairs et des Députés du Royaume de France*, 2nd vol. 8vo.—*Encyclopédie méthodique*, one vol. 4to. under the head des *Ans*.—*Histoire d'Angleterre* by Hume in french 13th and 14th volumes 12mo.—*Histoire du Canada*, abridged, in french 8vo.—*Œuvres de Chateaubriand*, in french four volumes, on different subjects.—*Œuvres de Pothier*, in french, five volumes, on different articles of the *Coutume de Paris*, 12mo.—*Vie privée des Français*, in french, 3rd volume, 8vo.

As the Rules of the Assembly relating to the Library, strictly prohibits the taking of any Books out of the Building, those Gentlemen who are in possession of the above are requested to return them.

Bureau du Greffier de la Chambre d'Assemblée.
Québec, 17 avril 1823.

LIVRES QUI MANQUENT A LA BIBLIOTHEQUE DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLEE, savoir: *Biographie des Pairs et des Députés du royaume de France*, tome 2nd. in-8vo. *Encyclopédie Méthodique*, un tome, in-4to. sous le titre des *Ans*; *Histoire d'Angleterre* de Hume, en français, tomes 13 et 14, in-12; *Abrégé de l'Histoire du Canada*, in-8vo; *Œuvres de Chateaubriand*, 4 tomes, in-8vo. sur différents sujets; *Œuvres de Pothier*, 5 tomes, sur divers articles de la *Coutume de Paris*, in-12; *Vie privée de Français*, tomes 3me. in-8vo.

Comme les règles de l'Assemblée, relative ment à la Bibliothèque défendent strictement d'emporter aucun des livres, ces messieurs qui ont les livres ci-dessus entre les mains sont priés de les remettre.

Mr. l'Éditeur du Canadien.
Monsieur,

Lecteur assidu des papiers publics, je lis le vôtre comme les autres, et qui plus est, assez souvent avec cet intérêt national qu'on attache naturellement à une feuille encore jeune, mais qui, par la succession de ses accroissemens, nous fait espérer qu'elle parviendra bien vite à sa grandeur naturelle.

Votre paragraphe sous l'article de Québec, du 3 du courant, m'a enfin décidé à émettre aussi mon opinion politique sur les affaires de la Péninsule Espagnole.—On a crié ici, comme ailleurs, contre l'intervention de la France dans les affaires domestiques de l'Espagne, les Libéraux surtout se sont distingués, eh! ma foi, il faut avouer que les prétextes ne leur ont pas manqué. Mais attendons la fin. On commence déjà à avouer que l'Espagne a trompé bien du monde, et de suite, oubliant les éloges prodigués naguères au progrès de ses lumières, on attribue ce ralentissement à son ignorance. Si les papiers publics sont les canaux qui répandent les lumières parmi le peuple pour diriger ses jugemens, il me semble que les publicistes sont sous le poids d'une grande responsabilité, et qu'ils doivent user d'une grande circonspection en louant ou blâmant certaines actions d'un intérêt si majeur pour l'instruction des nations.

La plus part des journaux européens, à un très petit nombre près, ont à la vérité, vociféré d'un commun accord contre la France dans la crise actuelle. Mais sans prétendre à l'infaillibilité politique, je crois que plusieurs de ceux qui l'ont fait de bonne foi, ont plus parlé que réfléchi sur un sujet qu'il est permis de considérer sous un tout autre aspect. On crie contre l'intervention de la France, 1° ou parce qu'on la croit injuste et despotique, ou 2° parce qu'on aime les révolutions.—Je ne m'arrêterai qu'au premier de ces deux motifs que je crois le plus générale, et j'avouerai que dans la réalité du cas, je penserais et parlerais de même. Mais je vois trop de raisons d'en juger autrement.

Qui sont ceux qui crient le plus fort en France comme en Angleterre?—Les libéraux, cette classe décidément révolutionnaire, un B. Constant, un Foy, un Sébastiani, un Girardin, un Lafitte, un Lafayette, un Manuel enfin, l'apologiste public du Régicide, tous coryphés éhontés et avoués du parti Jacobin. En Angleterre, cette terre native de la liberté, le même parti a malheureusement aussi, entendu redire ses clameurs; elles ont même traversé l'Atlantique, et nous les répétons à notre tour. La classe la plus nombreuse en Angleterre ne voyant dans le parti constitutionnel espagnol que de vrais et sincères

amis de la liberté, les loue, les encourage, les fête, et crie et déblatère contre les vues despotiques de la France. Mais le ministère plus au fait et mieux instruit, n'ignore pas que le parti constitutionnel ne soit plus qu'à demi Jacobin; en conséquence, il voudrait que les Espagnols'arrangeassent entr'eux à l'avantage du parti royaliste sans doute, mais sans l'intervention de la France, eh! la chose est bien naturelle. En conséquence, l'Angleterre restera et doit rester neutre.

Si l'on regarde l'intervention de la France, comme une mission à bayonnettes en faveur du despotisme royal on a droit de crier et de se battre. Mais en examinant bien l'état actuel de l'Europe, et en particulier celui de la France, comment croire à cette possibilité? Considérez quels hommes sont à la tête des affaires, et vous serez persuadés que la nécessité seule et le maintien de la paix intérieure du Royaume ont pu les engager à une démarche aussi hardie et aussi dangereuse en cas d'adversité: il fallait qu'ils se crussent bien sûrs de la réussite, et de l'excellence de leurs vues pour s'exposer ainsi, à la face de l'univers aux criaileries de leur ennemi juré, le Jacobinisme.

Mais abordons franchement le fond de la question. (De quel droit la France intervient-elle dans les affaires domestiques de l'Espagne?—du droit reconnu par Bacon, Grotius et Puffendorf, de prendre les armes au nom de la société humaine contre une nation violatrice des principes sur lesquels repose l'Ordre général) de même que dans un état particulier, on a droit de punir les perturbateurs de la paix domestique—et ce droit l'Angleterre elle-même l'a reconnu et constaté par sa fameuse déclaration de *White Hall*, en 1793, et signé du sang de ses généreuses légions contre les révolutionnaires français.—Je renvois au texte littéral de cette déclaration, qui est presque mot pour mot celle de Louis XVIII à l'ouverture de la dernière session de son parlement.

L'Angleterre promettait alors secours aux royalistes français: pourquoi la France ne protégerait-elle pas aujourd'hui les royalistes espagnols, absolument dans le même cas? Elle imposait à la France, pour obtenir la paix, la condition d'établir un gouvernement fondé sur les principes de la justice et propre à entretenir avec les autres états les relations naturelles, et la France serait obligée aujourd'hui de reconnaître la prétendue souveraineté du peuple et la légalité d'une constitution établie par une révolution militaire, qui la menace presque autant que l'Espagne, et dont elle aurait encore beaucoup plus à craindre!...

Cette reconnaissance de l'Angleterre me convainc quelle admet tout simplement le droit d'intervention, et en nouvelle preuve, je citerai la circulaire du lord Castlereagh du 19 janvier 1821, relative à l'intervention de l'Autriche dans les affaires de Naples—*Il doit être clairement entendu (dit sa seigneurie) qu'aucun gouvernement ne peut être plus disposé que le gouvernement britannique à maintenir le droit de tout état, ou états, à intervenir lorsque sa sûreté immédiate ou ses intérêts essentiels sont sérieusement commis par les transactions domestiques d'un autre.* Maintenant pour peu que l'on soit au niveau des affaires politiques de l'Europe, et exempt de préjugés, on comprendra que le droit de propre défense a autorisé la France à courir éteindre en Espagne l'incendie allumé par les mêmes torches qui jadis l'avaient couverte elle-même de cendres et de ruines encore fumantes et mal éteintes.

On affecte de croire que la France n'a en vue que la restauration du despotisme et de l'inquisition en Espagne; pour moi la chose me paraît de la dernière impossibilité. Ce serait passer trop maladroitement le but, et mettre contre elle, et avec raison, non seulement toute l'Espagne, mais toute l'Europe. Non, quand elle aura délivré Ferdinand et son peuple du joug jacobin, elle favorisera l'établissement d'une constitution au goût et à l'avantage de l'un et de l'autre, et alors on avouera que la France aura imité l'Espagne, c'est-à-dire, trompé bien du monde.

On craint la monarchie absolue, je la crains aussi, et par tant ne l'aime point du tout. Mais je craindrais encore plus l'anarchie et même la démocratie absolue—et la raison, bien simple, en est que sous la monarchie, un Roi peut être bon, et que quand il serait méchant, je n'aurais que sa méchanceté à supporter; au lieu que dans la démocratie et encore plus dans l'anarchie, je serais exposé à la perversité et au caprice flotant d'une multitude toujours ingrate et jalouse. De deux maux, il faudrait choisir le moindre, sans doute, mais de ceux-ci, je ne veux ni l'un ni l'autre. (Notre constitution anglaise avec ses imperfections, voilà mon goût.) Cet admirable contre-poids, cette trinité de pouvoir qui ne font qu'un, comme à l'imitation du pouvoir divin *tres sunt qui s'c.* voilà mon souverain, ma légitimité: car ce n'est pas l'homme qui est Roi, c'est le pouvoir dont il est revêtu, et qui le constitue l'organe nécessaire de la volonté du peuple, qui ne peut pas plus être Roi, qu'individu. Cette forme de gouvernement, la meilleure, selon moi, a dû naître plutôt dans le pays des révolutions qu'ailleurs, parce qu'il a été plus pressant d'y aviser au moyen de contenter le plus grand nombre, et voilà tout le mystère—Voyez avec quelle rapidité s'étend partout ce nouveau système de gouvernement si propre à obliger les Rois à être bons et forts des lumières de leurs sujets, qui s'étonnent et s'enorgueillissent d'être aussi réellement Rois, que l'individu revêtu de cette qualification sacrée. Mais toujours que la tête et la queue du serpent nous

rappelle qu'au moral comme au physique la tête doit passer avant le corps, et surtout avant la queue, si l'on ne veut aller au fleuve de maux où a bû la France révolutionnaire. Un peuple Roi, est une armée Capitaine, un corps acéphale, ou une hydre à mille têtes, et quoiqu'en lui réside le pouvoir radical, et qu'il ne puisse pas être l'héritage d'une famille, il lui est cependant aussi nécessaire de reconnaître une légitimité, qu'il est nécessaire à une armée de reconnaître un capitaine à qui elle soit soumise.

Nous sommes étonnés de voir les pauvres Grecs abandonnés seuls à la fureur barbare d'une puissance anti-chrétienne et oppressive, de voir, dis-je, les nations chrétiennes, comme indifférentes, à leur sort, et même témoigner, comme l'a fait l'Angleterre, le désir de voir la Sublime Porte réussir à les soumettre—Je vous avoue que cette apathie des chrétiens me désole et me fâche, surtout de la part de la Russie et de l'Angleterre, mais de l'Angleterre entr'autres, cette mère de la liberté. Cependant comment juger sainement quand on ne sait rien sur des faits qui exigent le plus profond et le plus sérieux examen? Si la Sainte Alliance n'eût pas reconnu chez les Grecs l'étendard jacobin uni à celui de la liberté, on eût reçu leurs envoyés à Vérone et ils eussent infailliblement été secourus.

Rien (dit l'empereur Alexandre au vicomte de Chateaubriand à Vérone) rien, sans doute, ne paraissait plus dans mes intérêts, dans ceux de mes peuples, dans l'opinion de mon pays, qu'une guerre religieuse contre la Turquie; mais j'ai cru remarquer dans les troubles du Péloponèse, le signe révolutionnaire.

Eh! quel observateur de bonne foi, ne reconnaît pas à cette heure, qu'une classe ennemie de toute subordination, de tout ordre, de toute religion, en lace de ses ramifications tortueuses la surface du globe—ne serait-ce pas celle qui est annoncée comme l'ante christ? La Sainte Alliance, j'aime à le croire, n'ignore pas qu'elle en veut au trône et à l'autel. C'est surtout dans les cabinets des rois que son astuce serpentine s'efforce de s'introduire—elle a réussi en Espagne dont elle tient le Roi captif. Mais la partie encore saine de la nation, reconnaissant sa perfidie, s'est adressée à la France, qui non ignara mali, s'est enfin décidée à marcher à son secours; et voilà le secret de la réussite qui désole et scandalise nos libéraux—le peuple espagnol n'ignore pas que les ministres, ou plutôt les géoliers de son Roi, sont des Franc-maçons, des illuminés.

Quoique les membres des Cortès de Cadix (dit une brochure qui a fait une grande sensation en Angleterre l'hiver dernier) ne fussent pas du tout élus par les villes et les provinces, qu'ils étaient sensés représenter, personne n'aurait été tenté de leur reprocher leur illégalité, s'ils s'étaient contentés d'administrer provisoirement les affaires du royaume et d'y faire des réformes modérées. Mais aussitôt qu'ils s'occupèrent de faire une constitution qui paraissait devoir avoir une tendance

démocratique, il se manifesta par toute l'Espagne du mécontentement et de l'opposition. Les personnes mêmes, qui avaient contribué le plus à exciter et soutenir le peuple dans leur opposition aux Français, abandonnèrent la cause aussitôt qu'elles découvrirent que le gouvernement agissait en sens contraire au but populaire de la guerre. Les chaires publiques et les journaux dans plusieurs parties du royaume qui avaient excité le peuple à la guerre, condamnèrent les actes du gouvernement, et déclarèrent nettement qu'il était inutile de continuer des efforts dont la réussite même ne produirait pas le résultat qu'on s'était proposé; car un gouvernement qui s'était constitué lui-même, et qu'on ne pouvait regarder au plus que comme habile pour administrer provisoirement les affaires du royaume pendant la captivité du Roi, avait fait une constitution qui changeait l'objet de la guerre, en établissant une démocratie et détruisant le pouvoir royal.

Nous nous souvenons tous (l'auteur est Anglais) de l'apathie du peuple espagnol vers la fin de la guerre. Nous ne pouvons pas comprendre pourquoi l'enthousiasme qu'il avait montré dans les commencements, s'était si tôt évaporé. Voilà la solution de l'énigme, c'est la haine pour la Constitution des Cortès qui produisait cette apathie générale—et on pourrait ajouter, qui trompe aujourd'hui tout le monde.

J'ai l'honneur d'être, Votre, &c.

L'HOMME DES BOIS.

P. S.—Mr. l'Editeur est amicalement prié d'excuser l'opinion de L. D. B. en ce qu'elle pourrait contrarier la sienne.

LE CANADIEN.

QUEBEC,

MERCREDI, 17 SEPTEMBRE, 1823.

Lettre au Comte de Liverpool sur l'Etat des Colonies, par un membre du Parlement.

—En regardant la situation, le caractère religieux et moral, les coutumes et les lumières des habitants; en voyant que l'on a exigé aucune qualification pour l'élection des représentants du peuple, ni laissée aucune base pour y élever une ARISTOCRATIE, et que l'on a pris aucune mesure pour conserver à la constitution son équilibre naturel, en assurant l'influence nécessaire à la couronne, on a peine à croire qu'un gouvernement rempli de pareilles irrégularités et de défauts si saillants soit l'ouvrage de Lord Grenville et ait reçu la sanction de Mr. Pitt et l'approbation de Mr. Fox.

La population de cette partie de la ci-devant Province de Québec, aujourd'hui appelé Bas-Canada, accoutumée à la sujétion par un gouvernement monarchique-absolu, et en grande partie militaire, en était pleinement satisfaite: et en recevant de l'Angleterre la preuve d'une libéralité et d'une justice égales pour le moins, elle n'aurait eu aucune envie de se mêler de politique.

La nouvelle Constitution l'a enlevée à une jouissance pleine et paisible. La liberté de cette

Constitution lui a été donnée comme un bien précieux au delà de son espoir et de sa conception. La dignité et l'importance de la franchise électorale, ont été élevées à l'excès: et la vanité naturelle des fermiers, des magasiniers, des artisans, et l'ambition plus dangereuse encore des Avocats et des Notaires, les ont poussés à se présenter comme candidats, pour occuper un siège dans l'Assemblée, et ont rempli en peu de temps les bancs de la Chambre des représentants, dont la majorité ignorait parfaitement les devoirs pour lesquels elle y avait été conduite, et dont la minorité possédait justement les connaissances nécessaires pour faire tourner l'ignorance de ses confrères à l'avantage de ses vues ambitieuses.

Tout est arrivé comme on aurait pu le prévoir. Des Démagogues demi-savants, animés de sentiments bas, intrigants et factieux, ont seiné dans les esprits simples et ignorants de leurs concitoyens, une défiance contre le gouvernement, une ferme persuasion que l'objet constant de ses principaux officiers est d'empiéter sur leurs droits et privilèges, et une aversion toujours croissante pour tout ce qui est anglais.

Il est maintenant connu à tous ceux qui entretiennent quelque correspondance avec les Colonies de l'Amérique du Nord, ou qui s'en occupent sérieusement que dans les assemblées du Haut et du Bas-Canada, à la tête desquelles il n'y a aucun ministre, et où l'on espère aucune charge, l'influence de la couronne est sans opération; pas même sur les Conseils Législatifs, ce qui pourrait être en toute sûreté; composés que sont ces corps de personnes sans rang et sans titres et qui n'en ont point à espérer; et qui rarement sont animés d'un certain esprit démocratique; enfin, qui recevant leurs sièges de Gouverneurs qui se succèdent rapidement, ont peu besoin de conserver des sentiments de gratitude et de reconnaissance.

Il n'y a rien de tout dans cette lettre qui nous surprenne; depuis long-temps on a deviné, on a découvert, on a vu les sentiments libéraux, de ceux qu'on appelle, Anti-Canadiens, Unionnaires et quelquefois Ecossais. Jusqu'ici cependant, ils n'avaient pas dit aussi clairement, qu'ils voulaient eux-seuls dominer en Canada, et qu'eux seuls devaient y faire la loi, mais cette lettre fait évanouir tout doute sur leurs prétentions. C'est le complément du Bill de l'Union.

L'Auteur répète un paradoxe, enfant d'un certain préjugé en Angleterre, savoir que le Papisme est contraire à la liberté. C'est un préjugé que les Anglais doivent à leur haine contre les Stuarts, et que l'exemple de plusieurs nations n'a encore pu faire disparaître de certains esprits, à sphère étroite, qui incapables de distinguer par eux-mêmes la liaison des idées, prennent pour la vérité un murmure populaire et aveugle. Mais il faut avouer que leur imagination envenimée représente les papistes, sous des couleurs qui ne se trouvent que sous leur pinceau; les troupeaux de moutons et les Moulins à vent peuvent figurer ici avec ressemblance. C'est ainsi que Bayle

après avoir tiré de sa cervelle fa-
buleuse un portrait tout nouveau
d'un peuple chrétien, ose dire
qu'un pareil peuple ne pourrait
subsister, et si *ringor quandoque
bonus dormitat Homerus*, nous
ne pouvons avoir que de la pitié
pour ses faibles parasites.

Les Avocats d'une pareille cause,
doivent dire assurément d'étran-
ges choses et tomber dans d'é-
tranges erreurs; aussi après nous
avoir montrés abrutis sous un
gouvernement despotique et mili-
taire, l'auteur nous représente
comme réveillés d'un long assou-
pissement, et passionnés pour un
bien, que nous n'aurions jamais
espéré; et c'est ce qui fait le sup-
plice de nos ennemis domesti-
ques. N'allons pas nous imagi-
ner qu'ils nous croient vraiment
indignes de la liberté, non; mais
s'ils crient si fort contre notre ca-
ractère morale, politique et reli-
gieux, ce n'est que pour crier, et
ce n'est pas encore l'équillon qui
les tourmente. Qui le croirait!
ils ne nous croient indigne de la
liberté, que parce que nous nous
montrons dignes d'elle. Si in-
différents à la liberté de la Mère-
Patrie, nous n'eussions montré
pour la constitution que de
l'apathie et de l'insouciance, ah!
vous les verriez élever jusqu'aux
cieux notre loyauté et notre fidé-
lité. Pourquoi? parce que la con-
stitution ne leur aurait rien fait
perdre, et qu'ils auraient eu voie
aussi large, que sous le ci-de-
vant Gouvernement de la Pro-
vince de Québec; nous aurions
eu la hache à la main, mais notre
indifférence aurait épargné
l'arbre, et il aurait tranquillement
étendu son funeste ombrage sur
toute la province, et ses racines
dévorantes auraient encore sucé
la substance du peuple. Fidèles
au culte de la liberté, et d'un
bras aussi fort que l'a permis notre
faiblesse nous avons entamé
le Colosse, et ses cris augmen-
tent avec la blessure. Mainte-
nant et mainte fois il a entrepris
de nous arracher des mains l'arme
redoutable, mais toujours en vain.
Quelle tentative hardie n'a-t-il
pas faite l'année dernière? L'U-
nion... Ah! si elle a lieu, le
fer nous tombe des mains, et nous
sommes en proie à l'Aristocratie
si désirée, et ce sera en vain que
*nous voudrions nous mêler de po-
litique.*

L'auteur de la lettre, aussi
bien que les Unionnaires, est sur-
pris que ce monstre politique,
notre Constitution, ait été l'ou-
vrage de plusieurs grands hom-
mes en Angleterre, Grenville,
Pitt et Fox. Un faiseur de rap-
sodies, critiquer ces grands per-
sonnages sur un acte d'une si jus-
te et si nécessaire Politique, ce-
la ne rappelle-t-il pas la Fable de
l'Ane et du Lion malade? Nous
n'aurions, peut-être, pas eu si
promptement notre Constitution,
si certaines occurrences malheu-
reuses n'avaient hâté la Mère-
Patrie de nous donner cette preuve
de sa confiance et de sa libéra-
lité, mais elle avait sous les yeux
un triste et funeste exemple du
mal que peut faire à une Métropole,
une faction turbulente d'Aristo-
crates remuants et ambitieux,
dans le sein de colonies éloignées.
Qui a séparé les Etats-Unis de
l'Angleterre, si ce n'est les mê-
mes hommes qui, aujourd'hui,
dans cette province, et depuis
1771 causent toutes les difficul-

tés de notre gouvernement? Et
voyez avec quelle audace et
quelle effronterie ils osent censu-
rer la conduite de nos bienfai-
teurs, eux qui nous ont donné
tout ce qu'ils pouvaient, pour
nous défendre contre ces enne-
mis intestins. Oui, et nous pou-
vons le dire, que serait-il de-
venu le Canada en 75, que serait-il de-
venu en 1813, si ces factieux y
avaient pu répandre les mêmes
maux et les mêmes mécontente-
ments qui ont produit chez nos
voisins leur révolution et leur sé-
paration de l'Angleterre? Si nous
jetons les yeux sur l'Irlande,
car c'est le même système et les
mêmes principes, la faction d'O-
range dans ce pays, les Royalistes
chez nos voisins et ici les U-
nionnaires, c'est toute la même
chose, que serait devenue l'Ir-
lande, si elle eut été, comme
nous, séparée de l'Angleterre par
l'Atlantique? il y aurait déjà plu-
sieurs années que l'Acte d'Union
aurait engendré un acte de sépa-
ration éternelle; et nous souhai-
tons ardemment que la même
cause ne puisse jamais produire
le même effet en Canada, et
nous espérons que la Grande
Bretagne ne s'exposera pas à per-
dre ses possessions importantes
dans l'Amérique du Nord, tous
deux y perdrait trop. Car n'en
dépense au Bells Weekly Mes-
senger, le Canada est une pos-
session importante pour l'Angle-
terre. C'est l'intérêt de la Gran-
de-Bretagne d'empêcher que les
Etats-Unis ne deviennent trop
puissants, de peur que la haine,
et la rivalité maritime qui com-
mence déjà à se montrer entre
les deux nations, ne lui devien-
nent trop formidables. Il n'y a
aucun doute que l'aggrégation du
Canada aux Etats-Unis, ne man-
querait pas d'enlever à l'Angle-
terre tout son commerce dans
l'Amérique du Nord; les pro-
duits importants des pêches et
des pelleteries, et le B. W. M.
croit-il que cela n'est rien? Tou-
te la force de la Mère-Patrie, on
le sait, git dans sa marine, si
par hazard elle venait en guerre
avec les puissances d'où elle tire
une partie de ses bois, ou que quel-
ques circonstances la privât de
ce commerce, n'est-il pas de la
dernière importance pour elle de
conservé ces forêts inépuisables
d'où elle pourrait toujours tirer
des flottes nombreuses. Assurément
le B. W. M. n'y pensait pas.
Qui sait d'ailleurs quel de-
gré de puissance le Canada
pourrait ajouter aux Etats, et ce
qu'ils pourraient faire d'un pays
aussi étendu que toute l'Europe,
dont le climat est si favorable
au génie de la guerre et dont les
facultés sont bien loin d'être dé-
ployées; d'un pays inabordable de
tout côté, si ce n'est par l'unique
Canal que la nature lui a donné
pour communiquer avec le reste du
monde, d'un pays enfin dont les
facultés mises en action peut se
suffire à lui-même pour presque
toutes les nécessités de la vie,
et qui peut donner aussi beaucoup au
luxé. Encore une fois le B. W. M.
et tous ceux qui pensent comme
lui, n'y réfléchissent assurément
pas. Mais il est inutile de parler
d'avantage contre un avancé
aussi insensé, qui ne peut avoir
que peu d'approbateurs. L'Angle-
terre par les efforts constants
qu'elle a faits pour l'acquérir,
et par ses sacrifices pour le

conserver, prouve assez quelle
importance elle donne au Cana-
da. Mais de pareilles injures, et
il faut le dire, souvent répétées
dans le Parlement Impérial même
et transcrits dans les jour-
naux les plus accrédités de la Ca-
pitale, ne laissent pas de mortifier
beaucoup les fidèles et loyaux
sujets de sa Majesté en Canada.

Le Canada pèse sur l'Angle-
terre: quelles dépenses encou-
re-t-elle donc pour lui, si ce n'est
pour les troupes en garnison? ne
payons-nous pas toutes nos dé-
penses civiles? Si c'est la dépen-
se militaire; que ne lui laisse-t-on
le soin de pourvoir lui-même à la
garde de ses forts, villes, &c. &c.?
L'Angleterre y trouverait son a-
vantage: sans aucun déboursé,
elle verrait une petite armée s'é-
lever au milieu de ses colonies.
Ce projet n'est pas si bizarre que
l'on n'en ait parlé dans le Parle-
ment Impérial même. Mais on
craint que ce soit donner aux Co-
lonies un moyen de se rendre in-
dépendantes; mais croit-on qu'elles
soient dans cette intention,
et si elles l'étaient, croit-on que
ce soit trois ou quatre bataillons,
qui puissent arrêter une popula-
tion d'un demi-million. Au sur-
plus ne serait-il pas moins désho-
norant pour la Mère-Patrie de
perdre des Colonies, qui, dit-on,
lui sont à charge, plutôt que de
les vendre? Mais nous nous ap-
percevons que le B. W. M. a
détourné notre attention un peu
plus que nous nous l'étions pro-
posé; nous avons pourtant enco-
re quelques remarques à faire sur
la lettre à Lord Liverpool, et
nous espérons que les lecteurs
nous passeront notre longueur par
l'importance du sujet.

L'auteur trouve mauvais que le
peuple Canadien n'ait été que
des Fermiers, Artisans, Magasi-
niers, (Shop-Keepers,) c'est-à-
dire, ignorants, Notaires et Avocats,
c'est-à-dire, démagogues,
et que ceux-ci aient tourné l'igno-
rance des autres à l'avantage de
leur ambition; ou en d'autres ter-
mes, il trouve mauvais que les
Canadiens n'aient pas choisi pour
leurs membres ceux de la faction
Orango-Canadienne, car ceux-ci,
hommes savants et éclairés, com-
me notre faiseur de lettres, auraient
assurément payé la liste civile *in
globo* et pour jusqu'à la fin du
monde, si on l'eût désiré; car
cette mortelle liste civile, annu-
ellement et par items, leur perce
le cœur. Il aurait été beau de
voir les taxes pleuvoir sur les Ca-
nadiens, les bestiaux, les terres,
les maisons &c. auraient d'abord
passé, ensuite, à l'exemple d'un
Empereur Romain, on aurait mis
une taxe sur l'air, après cela sur
le feu, et si cela n'eut pas suffi,
sur le froid, sur le soleil, la lune
et les étoiles; heureuse si la divi-
nité en eût échappée. Mais le
plus beau spectacle, c'eût été de
voir les places et les pensions se
multiplier, plus que les cinq
pains; et eux qui auraient donné,
n'allons pas penser qu'ils se se-
raient oubliés. Mais si par quel-
ques fâcheux revers, quelques
milliers de bayonnettes eussent
brûlé à leurs yeux... O! Amis Lec-
teurs, ne vous effrayez pas mal à
propos, ils se sont moins d'un bon
viateur et en hommes sages ils
ont prévu le moment de l'adversité.
Voyez ceux que la révolution
Américaine a amenés au mi-
lieu de nous, ils vivent dans l'a-

bonnance; ils n'ont qu'un petit
regret, c'est de n'avoir pas eu le
thé, qu'une populace incivile a
jetté dans l'eau. Ils ont encore
une peine sur l'esprit, mais celle-
ci est sérieuse, ils en deviennent
fous par temps, c'est de n'en pou-
voir faire autant dans cette pro-
vince, de maudits Démagogues
les en empêchent; et sans l'espé-
rance, que quelques-uns préfè-
rent à la jouissance, nous crain-
drions de devenir obligés de bâtir
un grand nombre de Petites-
Maisons. On dit que la provin-
ce sera peut-être obligée d'encou-
rir les frais de pareilles bâtisses,
si l'Union n'a pas lieu: c'est leur
dernier coup, leur coup de dés-
espoir.

L'auteur termine en disant que
les Démagogues ont répandu par
mi leurs concitoyens de la défiance
contre le gouvernement, ce qui
est faux, et la persuasion que ses
principaux officiers travaillent
constamment contre les libertés
du peuple, ce qui est une demi-
vérité, et à bon droit; et de l'a-
version pour tout ce qui est an-
glais, ce qui faux. Il ajoute que la
Couronne n'a pas d'influence, par-
cequ'il n'y a pas de Ministres à la
tête du Parlement: n'est-ce pas là
où les Unionnaires ont été chercher
leurs cinq Conseillers? Etenfin que
les Conseils Législatifs ne sont pas
assez Aristocrates et que le gou-
vernement ne pouvant faire espé-
rer de places son influence est
nulle: *risum tenetis amici.*

Nous avons inséré dans ce No:
un écrit signé, *L'homme des
Bois*, qui ne manquera pas d'é-
tonner les lecteurs dans les cir-
constances actuelles du pays;
C'était sur un tout autre objet
que l'auteur devait exercer ses
talents, et nous aurions mieux ai-
mé le voir s'exprimer contre le
"Canada Trade Act" que de le
voir l'Apôtre de la Ste. Alliance.

Toutes les Colonies Britanniques
ont toujours maintenu le
droit de se taxer; ce droit a été
soutenu par les Colons les armes
à la main, et a été enfin reconnu
par un Acte du Parlement.

Le but principal de tout gou-
vernement représentatif est le con-
sentement du peuple aux taxes,
par ses représentants; et cette
grande maxime n'a-t-elle pas été
violée par la passation du "Ca-
nada Trade Act"? Et notre
constitution n'a-t-elle pas été
frappée de nullité, sous ce point
important? Ces mesures extraor-
dinaires, adoptées seulement pour
le Canada, loin d'exciter les re-
clamations de ceux qui ont la
prétention de guider l'opinion
publique, sont à peine remar-
quées: bien plus, voilà que l'on
prêche la doctrine de la Ste. Al-
liance. Le lecteur nous pardon-
nera de suivre la marche prolongée
de l'Auteur de l'écrit signé
L. D. B.

En entrant en matière l'Auteur
brûle le papier, et il traite de
Coryphés éhontés et avoués du
Parti Jacobin, quelques hommes
estimables, dont nous aurions
voulu voir l'esprit animer L. D.
B. Ses productions auraient fait
plus d'honneur à ses sentiments
politiques, aux yeux de l'humani-
té. Manuel surtout, cet homme
intéressant, et qui a captivé
pendant quelque temps l'attention
des âmes libres, c'est l'Apologiste
public du Régicide. L'auteur

assurément n'y a réfléchi qu'une fois. Manuel bien loin d'être l'Apologiste du Régicide, a supplié les Députés, de ne point exposer Ferdinand au sort de Louis XVI, en intervenant dans les affaires de l'Espagne. Il a rappelé les malheurs de la famille des Stuarts, en faisant ressouvenir, que ce fut l'intervention des étrangers qui, en la mettant en opposition avec son peuple, causa leur chute infortunée. C'est d'après de semblables avancées qu'une majorité mercenaire, ou le banir de la Chambre des Députés, et qu'un Ecrivain Canadien le taxe d'approuver le Régicide. Le peuple Français a agi d'une autre manière, il trouva la conduite de Manuel si légitime, que le Sergent Mercier, qui refusa de le saisir fut comblé de présents et de récompenses civiques.

L'Auteur nous dit ensuite que le Ministère en Angleterre, n'a pas fait comme la classe la plus nombreuse, mais que plus instruit il admet tout simplement le droit d'intervention. Pour nous, nous croyons qu'il n'en est rien, pour la question actuelle. Quant aux affaires de Naples dont il nous parle, et de la circulaire de Lord Castlereagh, nous ne voulons point entrer dans l'affaire de l'Italie, et dans la circulaire il y a une sûreté immédiate, qui dit bien qu'il ne reconnaît pas tout simplement le droit d'intervention. Mais pour le Ministère actuel nous pouvons dire, contre l'avancé de l'auteur, qu'il n'approuve point du tout l'intervention de la France envers l'Espagne; et pour appuyer notre opinion, nous nous servirons d'abord de la même circonstance, dont il s'est servi lui-même pour appuyer la sienne, savoir la Neutralité. Oui c'est justement parcequ'elle ne reconnaît pas tout simplement le droit d'intervention pour la France, que l'Angleterre restera et doit rester neutre. Pourquoi? parce que prendre parti dans cette querelle, sans une cause légitime, ce serait aller contre son principe. Que cette cause légitime arrive... mais attendons la fin, et l'auteur verra que l'Angleterre l'aura trompé.

Pour achever de convaincre L. D. B. que le Ministère est contre l'intervention présente, nous le prions de se souvenir que Mr. Canning l'a déclaré plus d'une fois, en parlement; que le Ministère n'a pas voulu reconnaître la Régence de Madrid. Voici une pièce officielle, qui nous vient assurément bien à propos, c'est une lettre de Mr. Canning à Don Victor Saez, datée du 19 juin.

Monsieur, J'ai l'honneur de reconnaître la réception de la Lettre que votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 7 du courant, m'apprenant l'installation d'une nouvelle régence à Madrid, et renfermant une lettre, adressée (comme vous m'informez) par ce corps au Roi, mon maître.

La Régence d'Urgel, il y a quelques temps, et plus récemment encore celle qui fut établie après l'entrée de l'armée de France en Espagne, m'ont successivement adressé des lettres, m'annonçant de la même manière, qu'elles avaient prises respectivement la conduite du gouvernement de l'Espagne.

Je n'ai pas cru nécessaire de répondre à aucune de ces communications; et si je m'alloigne aujourd'hui de ma conduite en ces deux occasions, c'est seulement pour ne pas paraître me rendre coupable d'incivilité, en renvoyant votre message sans une reconnaissance écrite de votre lettre.

Je n'ai rien cependant à ajouter à cette reconnaissance. Le Roi, mon Maître, ayant un ministre auprès de sa Majesté catholique, ne peut recevoir une communication de cette nature, et ce serait m'écarter de mon devoir de présenter au Roi, la lettre adressée à sa Majesté, et que j'ai l'honneur de vous remettre. J'ai l'honneur, &c.

(Signé) GEORGE CANNING.

Voici encore quelque chose, tiré des papiers de Paris. Ces papiers disent donc que c'est Mr. Canning qui a envoyé dernièrement £5,000, au comité de Londres, en faveur de l'Espagne, sans donner son nom, et ces mêmes papiers ajoutent que son exemple sera suivi par plusieurs personnages du parti ministériel.

Nous demandons à présent à Mr. L. D. B. si c'est là reconnaître l'intervention de la France. Non, la nation anglaise, en dépit de tout ce que pourrait dire notre Ecrivain, en faveur de la doctrine de la Ste. Alliance, a montré au monde civilisé, les armes à la main, qu'une nation a le droit d'établir son gouvernement et de changer même l'ordre de la succession à la couronne, sans l'intervention des autres nations. Louis XIV avait aussi ses Ultras, ses armées et sa Ste. Alliance, avec un Roi détrôné à la tête; il eut aussi sa Ste. Inquisition abolie dans le royaume par Henri IV. Mais tout cela a été inutile: la nation anglaise a fondé son gouvernement tel qu'elle l'a voulu, et elle a montré en cela une sagesse infinie, si malheureusement elle n'eût pas terni sa gloire par ses loix restrictives contre les Catholiques. Mais quelques-uns prétendent que tout eût été perdu pour elle sans cela; nous ne voulons pas passer notre jugement sur cette question; nous sommes bien certains que notre Auteur n'approuverait pas de pareilles loix en Canada.

L'auteur ensuite prenant pour bonelliers les énormes Bacon, Puffendorf, et Grotius, il n'a pas mis Levater, nous dit que la France avait le droit de déclarer la guerre au nom de la société humaine, contre une nation violatrice des principes de toute société. L'auteur n'en avait pas besoin pour appuyer son opinion; ces auteurs entre plusieurs autres choses, et Puffendorf surtout, énoncent des principes qui ne sont plus de saison. Nous ne doutons pas que si les Génies de ces auteurs paraissaient ou eussent paru sous des gouvernements libres ils ne nous eussent dit les plus belles choses du monde. Platon sous Alexandre aurait peut-être écrit pour la monarchie absolue.

Le droit d'intervention se réduit à quelque chose de bien simple, et cela se fonde sur le sens commun, et tout ce que les bons écrivains ont écrit sur cette matière s'applique à un individu établi au milieu d'un champ ou d'une forêt. Qui pourra enlever à cet individu le droit de mettre le feu à sa maison? personne. Mais si cet individu par la confiscation de sa propriété, met celle de son voisin en danger de brûler ou la fait brûler, il n'y a pas de doute que son voisin n'ait le droit d'intervenir. Voilà le droit des particuliers: voilà le droit des nations. Si L. D. B. croit cette comparaison applicable la question présente et s'il persiste toujours pour la Ste. Alliance, nous sommes bien aises qu'il demeure au fond d'un bois. Est-ce donc un mal pour une nation d'établir un gouvernement représentatif? Répondez, Ecrivain qui cherchez la faveur des Rois, et qui ne voulez pour maître que des Rois. (Nous n'entendons ici que la concentration de tous les pouvoirs dans la même personne.) A ce taux la nation anglaise serait la plus coupable de toutes les nations: c'est elle qui a donné l'exemple des gouvernements représentatifs. Lorsque l'Angleterre a mis le feu à la maison du despotisme, toutes les nations avaient donc le droit d'intervenir. Tous les peuples du nouveau monde mériteraient donc d'être engloutis, pour avoir suivi un exemple si pernicieux.

L'Angleterre dit L. D. B. a intervenu dans la révolution française, la France a donc le droit d'intervenir dans la révolution Espagnole. Il fait donc bien sombre dans la forêt où l'auteur a sa cellule, puisqu'il ne voit aucune différence entre la révolution Française et la révolution Espagnole. Non, qu'il soit sûr que l'Angleterre aurait demeuré neutre, dans la révolution Française, si elle eût été conduite comme la révolution Espagnole. L'Angleterre cependant a chancelé long-temps, tant il lui paraissait délicat d'intervenir et tant doivent être fortes les raisons pour excuser l'intervention. Mais sitôt qu'on a vu les principes des révolutionnaires, alors tous les partis se sont réunis. Qu'on ne nous parle donc plus de la révolution française. Oii les Français ont eu tort d'inviter toutes les nations à suivre leur exemple, et voilà ce qui a fait la justice de l'intervention. Une nation, comme un individu, doit s'attacher à bien faire, et si sa conduite est bonne, elle ne manquera pas de faire une impression salutaire sur ses voisins. Les nations ont donc eu raison de se mêler des affaires de la France, parceque la France se mêlait elle-même des affaires des autres nations. Mais les Espagnols prétendent-ils se mêler des affaires de leurs voisins, en voulant régler la forme de leur gouvernement? point du tout: ils protestent tout le contraire.

Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer qu'il est fort heureux pour nous de n'avoir pas à établir un gouvernement représentatif; car nous aurions aussi nos Ultras. Mais nous voudrions savoir comment on s'y prendrait pour soutenir un ordre d'Ultras en Amérique. La chose est très faisable en Europe, mais en Amérique, où chercher les hommes pour les maintenir et de l'argent pour les payer: voilà la question. Nous espérons que notre savant écrivain nous donnera des renseignements à ce sujet. Il ne manque pas de personnes ici qui écrivent aux ministres même sur ce sujet, mais la leçon de 75 n'est pas bien facile à oublier dans le cabinet de St. James.

Nous n'avons pas encore parlé du Diable bleu de notre auteur, il le voit partout, c'est le Jacobinisme; il le croit même l'Anto-Christ, et peut-être se croit-il lui-même le prophète Eli. Il voit donc aussi le Jacobinisme chez les pauvres Grecs, et il s'appuie sur la parole d'Alexandre; c'est là assurément une terrible autorité. Alexandre a aussi son diable bleu; l'Homme des Bois est bien bon de le croire. Ne connaît-il pas la

raison qui l'a empêché de descendre dans la Grèce? C'est parcequ'il voyait bien, qu'il ne trouverait pas dans la Grèce un second peuple de Polonais, prêt à piller le cou sous un joug ignominieux après en avoir secoué un autre.

Le Parlement Impérial est enfin prorogé, et point d'Union; et probablement il n'en sera pas plus parlé dans la prochaine session, que dans la dernière. La grande et générale opposition paraît avoir déterminé le Ministère à renvoyer la question aux Calendes Grecques. Cependant attendons-nous à recevoir bien vite a letter from a gentleman in London, nous assurant que le but des Ministres est de ramener l'affaire au commencement de la session prochaine: le passé nous a appris à considérer ces communications comme nullement articles de foi.

Des matières locales et de première instance ne nous ont pas permis d'insérer aucune nouvelle étrangère. Le tout se réduit à ceci que l'on espère encore en Espagne, les principales places étant encore entre les mains des Constitutionnels: qu'il a un traité en chemin entre l'Espagne et Buenos Ayres, et que l'indépendance de ce dernier gouvernement reconnu, il doit voter pour l'aide de l'Espagne, la même somme que la France a votée contre elle, c-à-d vingt-mille piastres. Ainsi soit-il; malgré les vœux et les prédications des Ultras.

VENTES PAR LE SHERIFF.

DISTRICT DE MONTREAL.
Charles Frederick Henry Goddard vs. Hallis Smith, marchant.
Un lot de terre situé dans le Township de Barnston, contenant 164 acres, délimités du bout nord du lot N^o. 10 de la première rangée.

Cette vente aura lieu au bureau du Sheriff, le 19 janvier à 10 heures.

DISPOSER DE QUERACO.
Jean-Baptiste Chamberland et autre vs. Eli Diem, Maître forgeron.

Une terre de deux arpents de front sur 40 de profondeur, située au premier rang des concessions de la paroisse St. André, avec une maison et étable dessus construites.

Magdeleine Poulet vs. Jean Roulier.

Une terre de 5 arpents de front sur 40 de profondeur, située en la paroisse de St. François, du côté nord-est de la rivière de la Chaudière, circonstances et dépendances.

Ces deux ventes auront lieu à la porte de ces Eglises respectives le 20 janvier à 11 heures.

Charles Dugal vs. Louis Riout, Menuisier.

Un emplacement d'environ 60 pieds de front, sur la rue St. Joachim, sur environ 20 sur la rue St. François, avec les mitons et hangars dessus construits.

John Graves vs. John Gaudin.

L'Emplacement N^o. 4, rue Fleuri fubourg St. Roch, de 40 pieds de front, sur 112 environ de profondeur, avec la maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Ces deux ventes auront lieu au bureau du Sheriff le 6 octobre, à 10 heures.

Claude Giguère et son épouse vs. Pierre Dilliois dit Gregoire.

Une terre située en la paroisse Ste. Marie, Nouvelle Beauce, consistant en deux arpents de front sur 40 de profondeur, avec une maison et autres bâtiments dessus construits.

Joseph Labrique et son épouse vs. Alexandre Piquet.

Un emplacement situé en la paroisse St. Cervaix d'un arpent et demi de front, sur 22 de profondeur, dans le second rang des concessions au lieu Beauchamp, avec ensemble les bâtiments dessus construits.

Ces deux ventes auront lieu à la porte de leurs Eglises respectives le 19 de janvier à 11 heures.



AVIS—Le Bateau à vapeur
L'EXPERIMENT sera désormais exclusivement employé aux parties de plaisir, et aux tonages de bois; toute personne peut l'avoir à Cinq Louis par jour, et le prix du touage sera selon les circonstances; S'adresser à Mr. Harrison, à bord, ou chez Mr. John Esso, marchand-épicerie, Basse-Ville, Québec, 9 septembre, 1823.—35.

A VENDRE.
LA Cargaison du Brigantin le DRAGON, d'Antigua et de la Bermude, maintenant au quai d'Arkinson; 157 Tonnes Rum de haut fumet, 8 Tierçons de Cassonade, 5 Quarts } S'adresser sur le Quai à JOS. STOWE SHAW. 17 Septembre, 1823.—35.

TOUT nouvellement reçu par le JANE de Liverpool:— 27 Pièces Flanelle blanche, écarlate, jaune, et rouge, 11 Pièces de Ferpe croisée, rouge et verte, 7 Pièces de Molleton et de Karis, qui seront vendus à très bas prix pour argent comptant. CHAS. W. ROSS. Rue St. Jean, 18 sept. 1823.

VINAIGRE de VIN BLANC à vendre par les Soussignés. LS. MASSUE & Co. Québec, 1823.

ENCANS.

A la Chambre d'Encan du Soussigné. JUDI prochain, 18 du courant, à UNE HEURE: **UN** Assortiment étendu de Marchandises riches, consistant en Draps superfin, fins et communs, Casimires, Flanelles, Bombassettes, superbes Mousselines de batise, Toile d'Irlande, Souliers, &c. &c. **AUSSI,**
11 Tonnes Rum des Iles-sous-le-vent, 3 Boîtes Clairot, 15 Boîtes Taule, 1 Quart Lampes de bureau, 10 Quarts Cloux, 20 Boîtes Chandelles moulées d'Angleterre, 15 Boîtes Savon, et autres articles. **JONATHAN WURTELE.** 16 septembre 1823. E. & C.

Seront vendus **VENDREDI** prochain, le 19 du courant, à la Chambre d'Encan des Soussignés:—

10 PANIERS Faïence bien assortie, 20 Quarts Goudron Charbon de terre, 6 Pipes Gendrière de Hollande, 10 Quarts Vin de Téniffie, 50 Do Peinture blanche, 25 Caisses de Savon, 6 Quarts Mastie. **APRES QUOI,** 15 Ballots de Marchandises sèches consistant en Drap superfin, fin et commun, Couvertes, Flanelles, Bombassettes, Bonnet rouge, Bas de laine, Toile d'Irlande, &c. &c. qui se débarquent ma intention du Brig Jane & British Tar, de Liverpool. La Vente commencera à UNE HEURE, par **CHINIC & QUIROUET,** Québec, 17 Sept. 1823. E. & C.

VENDREDI prochain, 19 courant, sur le quai de la Reine à UNE HEURE:— **CINQ** pipes Vin de porto, 10 barriques ditto, 20 do vin rouge de Bordeaux, 1 quart esprit de vin, en lots, 7 caisses cordiaux, 5 quarts shrub, 50 grosses bouillon à vin, 20 caisses huile de Florence. 15 quarts lard, &c. &c. **WOOLSEY & FILS.** Québec 15 septembre, 1823.

AVANT-DERNIERE VENTE DU SOIR. **SAMEDI** prochain, 20 du courant, à 6 heures précises, aux Chambres du Soussigné, sans réserve:

1900 VOLUMES de LIVRES précieux: deux caisses de Joujoux étrangers, consistant en Fantasmagories, automates, figures de paysage Mouvantes, appareils de magie, figures de masquerade, jeux d'artifice, carottes et che-aux, flûtes, tambours, trompettes, fusils, soldats, boîtes d'écaillés, vases à fleurs, arches de Noë, dominos, &c. &c.—etuis peignes, éventails de bois de sandal, tire-bottes, secrétaires de dames et de messieurs, boîtes à thé, boîtes à ouvrage, boîtes pour l'argent, écritures, villes et villages en boîtes, mouchirs de soie, bretelles, beaux patrons de veste, toiles, quelques montres de chasse, livres de compte, parapluies, faraux, boîtes à feu, boîtes pour les cheveux et une grande variété d'autres articles. **Aussi**—15 douzaines madère de Brésil, supérieures, 7 caisses chandelles de la meilleure qualité, avec mèches cirées, 2 services porcelaine de Dresden. **J. C. REIFFENSTEIN.** 15 septembre, 1823.

N. B.—On pourra voir les livres et goûter au vin avant l'heure de la vente; les joujoux seront vendus en petits lots convenables aux familles.

MR. et MAD. GODEAU ont l'honneur d'informer les Dames et les Messieurs de cette ville, que **DEMAIN** le 18 du courant, ils donneront sur la Corde leur dernière Exhibition pour le bénéfice de Mad. Godeau; et rien ne sera oublié pour mériter jusqu'à la fin les applaudissements du public.

UNION HOTEL & COFFEE HOUSE. **TO** LET for three, five or nine years from the first day of August next, the **UNION HOTEL** and **COFFEE HOUSE** situate in the Square, near the English Cathedral in the Upper Town. Proposals, with the names of two good and sufficient Sureties for the rent, to be sent to Mr. LINDSAY, Treasurer to the Union Company, on or before ONE O'CLOCK, P. M. of the FIFTEENTH day of JULY instant, in which day the Committee for managing the affairs of the said Company will meet to consider such offers as may be then laid before them.

HOTEL ET CAFE DE L'UNION **A LOUER** pour trois, cinq ou neuf ans, à compter du premier d'Août prochain, l'**HOTEL** et **CAFE** de l'**UNION**, situé dans le Carré près de la Cathédrale anglaise dans la Haute-Ville. Les propositions doivent être envoyées, avec les noms de deux bonnes Cautions pour le loyer, à M. LINDSAY, trésorier de la Compagnie de l'Union, d'ici à UNE HEURE de l'après-midi du QUINZIEME de JUILLET courant, jour où le comité pour l'administration des affaires de ladite compagnie s'assemblera pour considérer les offres qui pourront lui être soumises.—Québec, 7 juillet, 1823.